

Sujet : [INTERNET] Projet de parc éolien à Cram Chaban

De : "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>

Date : 03/07/2019 10:03

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A Monsieur le commissaire enquêteur

La délégation 17 de Sites et monuments (la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) donne un avis défavorable au projet de parc éolien à Cram Chaban.

Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, il faut éviter la prolifération de ces machines.

Marc Fardet, délégué de Sites et monuments pour la Charente-Maritime

Sujet : [INTERNET] observations sur enquête publique projet parc éolien Cram Chaban

De : genevieve quinio <genevieve.quinio@gmail.com>

Date : 03/07/2019 12:50

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Ci-joint observations concernant le projet parc éolien Cram Chaban.

G. QUINIO

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

— Pièces jointes : —

mairie cram chaban.docx

14,7 Ko

Gilles et Geneviève QUINIO

4 route de Cram Chaban – Le Crépé

17170 LA LAIGNE

0615124060 - genevieve.quinio@gmail.com

Observations sur le projet d'un parc éolien sur la commune de Cram Chaban

- Pas de législation européenne ...500 mètres minimum en France alors que cela peut être 1km voire 1,5 km ou 2 dans d'autres pays d'Europe comme la Finlande .
De plus quelque soit la hauteur du mât, la distance par rapport aux habitations reste identique . !!!! En Bavière une éolienne de 200 m doit être à 2 Km.....
- Nous sommes en zone protégée Natura 2000 pour la protection des oiseaux et animaux qui ne font pas la différence entre les communes ...avec maintien de la biodiversité nécessaire aux conditions environnementales nécessaires. **PROTEGEONS NOTRE MARAIS POITEVIN**
- **NUISANCES SONORES AVEREES** : j'ai moi-même interrogé des riverains qui souffre de ces implantations (Courçon). « Que les « planteurs de ces machines » (sic) viennent passer un certain temps dans leur environnement
- **SANTE** : mon mari est cardiaque, il a fait une crise cardiaque il y a 10 ans et reste fragilisé avec un traitement à vie. Retenu dans la revue « Economie Matin » : en 2015 les médecins allemands demandent à arrêter totalement l'éolien ...dans un pays dit « écolo. »
- **EOLIENNES EN MER** : la France a l'avantage d'avoir une façade maritime et pourtant : en 2018 La Chine a produit 1,8 méga watts, le RU 1,3, Allemagne 0,9, Belgique 0,3, Danemark 0,06 et La France : ? 0
- **OU SE TROUVE L'ECONOMIE VERTE** dans une éolienne sachant que les aimants des moteurs renferment des métaux rares extraits des « terres rares » qui se trouvent principalement en Chine où l'extraction se fait avec des pollutions irréversibles de terres arables, de fleuves et de villages où les habitants meurent à petits feux de cancers...

- LE RECYCLAGE DE CES METAUX RARES est pratiquement impossible – Voir les étendues d'éoliennes aux USA qui ne fonctionnent plus et se détériorent petit à petit en polluant leur environnement.
- EOLIEN : énergie intermittente qui ne se stocke pas et nécessite donc l'intervention d'une autre énergie hydraulique, nucléaireLeurs pales en passant devant le soleil entraînent des effets stroboscopiques. Même à l'arrêt il y a un bruit permanent occasionné par le vent dans les pales et un sifflement dû aux passages de l'air dans les hélices et un grincement dû à la rotation des pales c'est ainsi que le « silence » de nos zones rurales où l'on a choisi de vivre, loin de la ville et ses bruits devient « pollué par un bruit permanent » à jamais et insupportable. Les infrasons sont une autre nuisance sonore surtout pour les animaux : préservation de notre biodiversité.
- Le « bruit moyen » mis en avant par les lobbies pro-éolien est une escroquerie. (bruit qui serait identique à celui un plateau de bureau !!!) Si par définition une éolienne à l'arrêt émet moins de nuisances sonores, en revanche en fonctionnement , c'est au-delà de l'acceptable.
- Impact très négatif sur la valeur des biens immobiliers à proximité de ces éoliennes (parfois biens devenus absolument invendables).
- Le département Charente Maritime est un département touristique par excellence. Les implantations déjà présentes et trop nombreuses nuisent à son attrait touristique.
- **RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE**
- **A QUI DEVONS NOUS CET ENGOUEMENT POUR LES EOLIENNES TERRESTRES QUI DEFIGURENT NOS ZONES RURALES ET NUISENT A LEURS HABITANTS ?**
- **COMMENT UNE EOLIENNE PEUT ETRE CONSIDEREE COMME « UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT » ?**